



FSU 40



SNUDI



Philippe MIQUEL
Co-Secrétaire départemental de la FSU 40

Bertrand SUBSOL
Secrétaire départemental du SE-UNSA 40

Marc GUYON
Secrétaire départemental du SNUDI-FO 40

A *Mesdames et Messieurs les Maires des Landes*

OBJET : AVS/EVS des écoles

Mesdames et messieurs les Maires,

Avant tout, nos syndicats respectifs espèrent que vos communes et vos administrés se remettent au mieux des dégâts causés par la terrible de tempête KLAUS et que la vie économique et sociale y reprend petit à petit son rythme ordinaire.

Aussi, si nous nous adressons à vous dans ce contexte difficile, c'est que la situation est urgente pour nombre de salariés contractuels travaillant dans vos écoles publiques.

En effet, c'est un véritable « plan social » qui s'annonce d'ici la prochaine rentrée scolaire dans le premier degré. Jugez de la situation par vous-mêmes : près de 300 personnes, embauchées par l'Education Nationale sous contrat de droit public depuis 6 ans comme Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) ou sous « contrat aidé » de droit privé comme Emplois de Vie Scolaire (EVS), depuis 24 mois pour les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) ou depuis 36 mois pour les Contrats d'Avenir (CAv.), voient arriver avec de plus en plus d'angoisse et d'anxiété le terme de la durée maximale légale de leur différent contrat de travail dans l'Education Nationale.

Depuis début décembre 2008, les interventions de nos différentes organisations syndicales se multiplient à tous les niveaux (*Ministère du travail et de l'Emploi, ministère de l'Education Nationale nationalement - Préfet, IA, Direction Départementale du Travail, Pôle Emploi... localement*) afin que ces salariés obtiennent par dérogation à la loi un renouvellement de leur contrat pour 2009/2010, et ainsi puissent bénéficier d'une véritable formation professionnelle qualifiante et diplômante ou une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), financées par l'Etat, comme il est prévu dans les textes réglementaires.

Pour mémoire, nos syndicats respectifs se permettent de vous rappeler les mobilisations de ces deux dernières années pour le renouvellement de ces contrats pour les années scolaires 2007/2008 et 2008/2009 (*pétition- audience préfecture, rassemblement, interventions multiples auprès des Ministères du Travail et de l'Education Nationale...*)

En tout cas, il est évident que tous ces emplois précaires répondent à des réels besoins dans les écoles. C'est pourquoi, nous demandons à ce qu'ils soient transformés en de vrais emplois statutaires de la Fonction Publique par la création de nouveaux métiers dans les écoles (secrétaire administratif / éducateur spécialisé pour élèves handicapés...) en favorisant l'intégration des personnels déjà en place.

Le mardi 3 février 2009, s'est tenue à Pontonx une réunion intersyndicale des AVS et EVS du département à l'appel de nos 3 syndicats. Près de 90 de ces salariés contractuels des écoles étaient présents.

Lors de cette réunion, plusieurs décisions ont été prises par les AVS et EVS avec le soutien des syndicats.

Parmi celles-ci, celle de proposer à tous les maires du département une motion à faire adopter par leur Conseil municipal. Vous la trouverez en annexe.

Si vous acceptez cette démarche, nous vous invitons à adresser la motion adoptée au Préfet, avec une copie à Madame l'Inspectrice Académie.

Nous souhaiterions également obtenir une copie afin de pouvoir les comptabiliser et en rendre compte à nos instances syndicales nationales.

Ayant pleine conscience de votre souci permanent de favoriser et de développer l'emploi sur vos territoires, certes avec les moyens qui sont les vôtres, nos syndicats sont persuadés que vous serez nombreux à répondre positivement à l'incitation de ces salariés précaires des écoles, qui refusent la fatalité et ont décidé de tout mettre en oeuvre (avec l'aide des syndicats) pour obtenir satisfaction des pouvoirs publics et ainsi retrouver le chemin d'une activité professionnelle à durée indéterminée dans l'Education Nationale ou dans tout autre secteur professionnel.

Le SNUipp-FSU 40, le SE-UNSA 40 et le SNUDI-FO 40 vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires des Landes, l'expression de leur parfaite considération.

Mont de Marsan, le 3 mars 2009

Philippe MIQUEL

Bertrand SUBSOL

Marc GUYON